



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION,
DE LA MODERNISATION
DE L'ADMINISTRATION,
en charge du numérique

La Ministre

P O L Y N E S I E F R A N Ç A I S E

N° 4 0 0 4 / MEA

Papeete, le 3 0 JUIL. 2021

Lettre de rentrée 2021-2022

INTRODUCTION

Cette lettre de rentrée s'adresse à tous les personnels de l'éducation : aux fonctionnaires d'État mis à disposition de la Polynésie française et aux personnels du Pays, aux personnels enseignants, d'éducation, administratifs et techniques. Elle s'adresse aux parents et aux élèves.

Elle s'inscrit dans le cadre des trois textes fondamentaux qui régissent l'éducation en Polynésie (loi organique n° 2019-706 du 5 juillet 2019 portant modification du statut d'autonomie de la Polynésie française, convention n° 99-16 du 22 octobre 2016 relative à l'éducation entre la Polynésie française et l'État, charte de l'éducation érigée en loi de Pays n° 2017-15 du 13 juillet 2017). Les termes ont été partagés avec le vice-recteur et témoignent de nos engagements communs.

Elle décrit les priorités de l'année scolaire 2021-2022. Elle a vocation à devenir la feuille de route collective des établissements et des écoles et la feuille de route individuelle de chacune et chacun d'entre vous en cette rentrée.

Je vous invite donc à en prendre connaissance, à la lire, à la discuter, à la partager.

1. LUTTER CONTRE L'ABSENTEISME ET LE DECROCHAGE : LA PREMIÈRE DES PRIORITÉS

La crise sanitaire et la crise économique ont éloigné des écoles, des collèges et des lycées des centaines de jeunes polynésiens. La **première priorité en cette rentrée est le retour à l'assiduité scolaire**, l'accueil des élèves qui ont décroché et leur réintégration dans les apprentissages. La situation sanitaire, malgré ses incertitudes, ne pourra justifier des absences non excusées car elles conduisent à la démotivation, à l'échec, à l'absence de qualification et aux difficultés d'insertion sociale et professionnelle. Cette mobilisation doit impliquer les partenaires de l'École, au premier rang desquels il y a les associations de parents d'élèves (APE) et les communes.

Tout au long de l'année, l'absentéisme, signe précurseur d'une rupture de scolarité, doit polariser l'attention et susciter un dialogue avec l'élève et sa famille. En cas d'échec de cette phase de dialogue, un signalement doit être fait auprès du département de la vie des élèves, des écoles et des établissements de la DGEE. L'envoi des **courriers de rappel de l'obligation scolaire** par le ministère de l'éducation à chaque parent sera systématiquement pratiqué. Une copie du courrier sera également transmise aux maires des communes de résidence des élèves afin que les services communaux effectuent un suivi des familles.

Pour favoriser la persévérance scolaire, je demande à toutes les écoles et les établissements scolaires de définir et mettre en œuvre une **politique de lutte contre l'absentéisme** et le décrochage scolaire, notamment dans le cadre des projets d'écoles et d'établissements. Cette politique doit être partagée par l'ensemble de la communauté éducative, puis être approuvée par le conseil d'école ou le conseil d'établissement. Elle pourra s'appuyer sur les travaux de l'observatoire de la persévérance scolaire et de l'insertion professionnelle piloté conjointement avec le vice-rectorat. Le ministère de l'éducation et le vice-rectorat participent aussi ensemble au **dispositif des volontaires jeunes cadets du régiment du service militaire adapté** (RSMA). Cette action est destinée à une trentaine d'élèves âgés entre 16 et 18 ans, arrivant

des archipels, poursuivant des études secondaires sur l'île de Tahiti dans les classes de première du lycée professionnel de Faa'a, du lycée professionnel de Mahina, du lycée Paul Gauguin et du lycée du Diadème et qui sont en risque de décrochage scolaire. Elle prend la forme d'un parcours pluridisciplinaire d'une durée minimale de 30 jours pendant des week-ends et des vacances scolaires.

Le repérage et le traitement **individuel** des décrocheurs et des élèves absents sont poursuivis, en renforçant les relations avec les parents. En effet, impliquer davantage les familles au sein de l'école et des établissements scolaires est un véritable atout dans la lutte contre l'absentéisme des élèves.

Les parents d'élèves qui le souhaitent ont la liberté de choisir entre l'École et l'instruction à domicile. Cette liberté est à la fois réaffirmée par la loi de Pays sur l'âge de l'instruction obligatoire et encadrée afin que les apprentissages des élèves et leur maîtrise du socle commun soit effectifs. Une enquête de la mairie compétente est réalisée puis les corps d'inspection assurent ensuite un contrôle pédagogique portant notamment sur le contenu des enseignements et la qualité des apprentissages. Les traitements de dossiers **d'instruction dans la famille** feront l'objet d'une attention particulière. Face à l'augmentation des demandes, les motifs devront être plus clairement définis par les familles et un **dialogue avec un inspecteur** sera systématiquement recherché. Ce dossier doit aussi faire l'objet d'un **partenariat étroit avec les communes**. Les communes doivent contrôler les bien-fondés des demandes d'instruction dans la famille au travers d'une enquête auprès des familles (compatibilité avec l'état de santé des enfants et conditions de vie de la famille) conformément à l'article L.P.3 de la loi de Pays n°2017-15 du 13 juillet 2017 relative à la charte de l'éducation.

2. MIEUX FAIRE APPRENDRE LES ELEVES ET ELEVER LEUR NIVEAU GENERAL

A. Instruire les élèves dès trois ans

La loi n°2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance modifie le code national de l'éducation en abaissant l'âge de l'instruction obligatoire à trois ans.

La Polynésie française fait, elle aussi, le choix d'abaisser l'âge de la scolarisation obligatoire à trois ans. Une loi de Pays portant modification de la loi du Pays n° 2017-15 du 13 juillet 2017 relative à la Charte de l'éducation de la Polynésie française va la rendre applicable à compter de la rentrée scolaire 2022. Mais dès cette année scolaire, nous devons favoriser la scolarisation précoce.

Cet abaissement est motivé par la volonté de réduire les inégalités en scolarisant tous les enfants dès trois ans au sein de l'école maternelle. Le cycle 1 est en effet fondamental pour la réussite de l'élève. Un programme adapté centré sur les règles de vie en collectivité, sur l'apprentissage des fondamentaux adaptés à l'âge de l'enfant est le préalable indispensable pour l'apprentissage de la lecture et de l'écriture.

B. Faire progresser nos élèves dans la maîtrise des fondamentaux

Les évaluations nationales au CP, en CE1 et en classe de 6^{ème} sont maintenant bien ancrées dans les pratiques professionnelles des enseignants. En révélant une progression régulière dans les performances des élèves, elles témoignent d'une réalité globalement encourageante. Mais elles révèlent aussi que les élèves doivent mieux apprendre et mieux tirer profit de leur année de cours préparatoire (CP).

En effet, **la classe de CP doit concentrer notre attention** car tout s'y joue : l'apprentissage de la lecture ajusté aux dernières orientations données par le guide "Pour enseigner la lecture et l'écriture au CP », la maîtrise des nombres par la manipulation, l'accompagnement individuel de l'élève dans l'ensemble de ses apprentissages. Le choix du maître de CP, ayant intégré l'actualité la plus récente des méthodes d'apprentissage de la lecture, s'étant formé depuis moins de 3 ans est crucial et mérite un accompagnement fort. Le directeur d'école, conseillé par l'inspecteur, a un rôle déterminant pour cela.

La mise en œuvre d'un **plan français et d'un plan mathématiques** pour mieux former à l'apprentissage des fondamentaux sera l'une des priorités données au nouveau département de la formation continue et de l'innovation créé au sein de la direction générale de l'éducation et des enseignements (DGEE) de mon ministère. L'objectif sera de réduire l'écart avec la moyenne nationale en actualisant les pratiques, en intégrant les apports des neurosciences dans la connaissance du développement cognitif des élèves et des processus d'apprentissage afin de **tendre vers 100% de réussite en fin de cycle 2**. Tout élève de 7 ans a atteint l'essentiel des attendus de fin de cycle 2 quand il sait lire 90 mots par minute, quand il comprend le sens d'un court texte, quand il maîtrise les opérations simples.

Dans les REP+, le dédoublement des classes de CP et CE1 avec un enseignant pour 12 élèves est toujours d'actualité. Et hors éducation prioritaire, une attention continuera à être portée aux écoles situées dans des zones en difficultés et/ou éloignées. La **prise en compte de la situation sociale et scolaire des publics scolarisés** dans chaque école est une aide au pilotage. La gestion des moyens au plus près de la réalité permet de réduire à terme les écarts en ajustant les moyens à la réalité de l'école.

C. Accroître les taux d'accès aux diplômes

Le taux d'accès à un diplôme évalue la probabilité qu'un élève appartenant à une tranche d'âge (2000 à 2003, par exemple)¹ l'obtienne. Quand il est de 50%, cela veut dire qu'un élève sur deux de la même génération quitte l'école avec un diplôme.

Certes, pour le baccalauréat, la Polynésie française n'a de cesse d'accroître son taux d'accès d'une classe d'âge : 38 % en 2009, 41 % en 2011, 66,33 % en 2020². Cependant, ce taux est **encore insuffisant pour atteindre la cible de 70 % assignée par la Charte de l'éducation de 2017**.

Plus largement, **les taux d'accès de tous les diplômes doivent progresser pour permettre à tous les élèves d'atteindre au moins une certification de niveau 3 (type CAP) au terme de leur scolarité**.

3. ÊTRE UNE ÉCOLE INNOVANTE AU SERVICE DES APPRENTISSAGES ET DES PARCOURS DES ÉLÈVES

Pour atteindre ses objectifs en matière d'apprentissage et de réussite des élèves, la Polynésie française compte sur l'innovation et sur la formation de ses personnels.

A. Du cycle 1 au cycle 3

Les « **classes passerelles** » destinées à accueillir les enfants de moins de 3 ans font aujourd'hui l'objet d'une attention particulière, en lien avec les communes et les structures de l'enfance : accompagner ces scolarisations précoces en offrant les meilleures garanties d'accueil aux familles les plus éloignées de l'école.

Pour sa quatrième année d'expérimentation, le « **cycle 3 à l'école** » monte encore en puissance et intègre quatre nouveaux sites à Raivavae aux Australes ainsi qu'à Manihi, Takapoto, Takaroa aux Tuamotu, confirmant ainsi le bon accueil de ces dispositifs dans les îles éloignées.

B. Être une école toujours plus inclusive

Pour faciliter l'inclusion de tous les enfants, quels que soient leurs handicaps, **l'augmentation progressive du nombre des auxiliaires de vie scolaire (AVS)** et l'accès aménagé aux locaux pour les plus fragiles restent des objectifs forts pour compenser le handicap. C'est une priorité et un devoir d'équité.

L'année scolaire 2021-2022 verra la réalisation d'un **état des lieux d'accessibilité** pour les personnes à mobilité réduite des établissements scolaires et des internats ainsi que l'ouverture du **premier institut thérapeutique éducatif et pédagogique (ITEP)** de Polynésie française pour des jeunes souffrant de troubles du comportement. Il sera installé à Temae, sur l'île de Moorea. Il proposera six places en internat et six places en semi-internat à des enfants ou préadolescents âgés de 4 à 12 ans identifiés par la division d'aide sociale à l'enfance de la direction des solidarités, de la famille et de l'égalité (DSFE). Une réflexion est engagée en vue de la création en son sein d'une unité d'enseignement.

C. Mettre en œuvre une évaluation des élèves qui incite à l'investissement scolaire et qui est favorable à la réussite

Au cœur du processus de persévérance scolaire (tout élève a besoin, au nom de **l'estime de soi**, de recevoir des retours positifs quand il fait des efforts durables) et questionnée par le **nouveau baccalauréat et Parcours Sup** et le rôle qu'y joue le contrôle continu, l'évaluation des élèves doit faire l'objet de réflexions et de démarches partagées pour **combinaison nécessaire exigence et bienveillance**. Je souhaite que

¹ Les jeunes qui ont passé le bac en 2020 sont nés autour de 2002 (certains sont en avance, d'autres ont redoublé.)

² En métropole, le calcul concerne le taux d'accès d'une génération au baccalauréat et diffère du taux d'accès d'une classe d'âge au baccalauréat.

ce soit un thème de discussion et de travail dans les conseils des maîtres, les conseils d'enseignement et les conseils pédagogiques.

D. Tenir les engagements des assises du numérique éducatif

Suite aux Assises du numérique éducatif, un projet **d'environnement numérique de travail (ENT)** est en cours de construction pour la fin de l'année 2021 : espace de partage, d'information, de collaboration, il va concerner tous les partenaires de l'École, au près des besoins locaux. Il a pour but d'offrir de nouveaux services aux parents d'élèves, aux élèves et à leurs enseignants, ainsi que de modifier les pratiques professionnelles. Cet ENT sera d'abord mis en œuvre dans les écoles et les établissements du 2nd degré des communes de Paea, Papara, Teva I Uta sur l'île de Tahiti et de Nuku-Hiva aux îles Marquises.

Afin de rendre lisible notre système éducatif auprès des familles, des **tables rondes** réunissant experts sur diverses thématiques éducatives, seront également proposées en direct, périodiquement, sur la page Facebook et la chaîne YouTube de la DGEE.

Les pratiques numériques au sein de l'école sont très dépendantes des capacités à utiliser les outils pour des usages pédagogiques et donc de **l'accès au haut débit**. La DGEE poursuivra son appui technique aux établissements scolaires du 2nd degré et aux circonscriptions du 1^{er} degré et les accompagnera dans leur accès au haut débit. L'année 2020-2021 a été marquée par une forte progression des accès internet. Ainsi 80% des collèges et lycées sont désormais connectés au haut débit contre 50% l'année précédente. Cette amélioration de la connectivité permettra d'expérimenter sur des projets innovants tels que le **LIFI**³ dans trois sites. De plus, dans le cadre d'un grand plan d'investissement de l'État, la Polynésie française bénéficie de cinq « campus connectés » renommés « **archipels connectés** » pour un enseignement supérieur de proximité. Le premier campus connecté sera ouvert à Raiatea à la rentrée scolaire 2021 pour un télé-enseignement entre le lycée d'Uturoa et l'université de Polynésie française. Il sera suivi de trois autres campus connectés à la rentrée scolaire 2022, puis d'un cinquième à la rentrée 2023 pour le maillage numérique de notre territoire et pour offrir un accès à l'enseignement supérieur sur chacun des archipels de la Polynésie française.

À l'ère du numérique, faciliter l'accès direct à des ressources littéraires, pédagogiques et didactiques dématérialisées est incontournable en Polynésie française. Le site **ebooks.education.pf** a été lancé en avril par mon ministère. Il rassemble une bibliothèque numérique et une banque d'outils précieux pour faire connaître le patrimoine culturel et polynésien. Il est ouvert aux enseignants, aux élèves de l'élémentaire au collège, aux parents et familles et aux professionnels de l'éducation au sens large.

L'année 2021-2022 verra la poursuite du projet ebooks.education.pf avec la diffusion de nouvelles ressources sur le site : réalisation d'audio books avec l'ajout de sons sur les albums existants, enregistrement de podcasts, traduction des albums dans différentes langues polynésiennes, collectes de légendes transmises par les communes.

Par ailleurs, le pôle de la production pédagogique audiovisuelle de la DGEE sera mobilisé pour **produire les ressources pédagogiques pour la formation des enseignants et le téléenseignement** selon les attentes des enseignants et des corps d'inspection des 1^{er} et 2nd degrés.

E. Appliquer le nouveau schéma directeur des formations 2021-2026

Le schéma directeur des formations **rassemble les principaux opérateurs de formation** de la Polynésie française. Il réunit le ministère de l'éducation et la DGEE, le vice-rectorat, le ministère du tourisme et du travail et le service de l'emploi, de la formation et de l'insertion (SEFI), le ministère de l'économie bleue et le centre des métiers de la mer de la Polynésie française (CMMPF), le ministère de l'agriculture et l'enseignement agricole polynésien, l'université de Polynésie française, le conservatoire national des arts et métiers (CNAM), le RSMA, l'institut de la statistique de la Polynésie française (ISPF), les fonds paritaires de gestion.

Ses objectifs sont d'amener 100% d'une classe d'âge à un diplôme, d'élever le niveau de qualification, de faciliter l'insertion professionnelle des élèves et des étudiants, de développer les formations par la voie de l'apprentissage.

³ Système de transmission de données sans-fil qui utilise la lumière comme vecteur de communication.

L'objectif partagé d'élever le niveau de formation des élèves à tous les niveaux sera recherché par l'équilibrage des flux de sortie du collège, un meilleur équilibre entre la voie générale, technologique et professionnelle.

Une attention particulière sera apportée aux centres d'enseignement aux technologies appropriées au développement (CETAD) et aux centres de jeunes adolescents (CJA) pour préparer à la diplomation, à la poursuite d'études et à l'insertion.

Les CETAD, depuis leur rénovation, participent à l'élévation du niveau de qualification et à la diplomation avec la mise en œuvre des CPAP (certificat polynésien d'aptitude professionnelle) avec quatre spécialités différentes : PMH (petite et moyenne hôtellerie), EPHR (entreprise polynésienne horticole et rurale), GEMM (gestion et exploitation du milieu marin), PB (polyvalent du bâtiment). Des passerelles réglementaires existent et permettent des poursuites d'études dans les champs professionnels concernés. Afin d'augmenter les possibilités, le ministère crée des groupes en classe de 1^{ère} baccalauréat professionnel afin d'accueillir les élèves de terminales CPAP dans des champs très convoités (cuisine-restauration et métiers de l'électricité et des environnements connectés). Par ailleurs, les formations qui préparent au CPAP PMH sont parties intégrantes du Campus des Métiers et des Qualifications (CMQ) de l'hôtellerie et de la restauration du Pacifique.

S'agissant des CJA, l'arrêté 999 CM du 31 juillet 2002 vient d'être modifié pour faciliter les passerelles vers le lycée professionnel afin de permettre à tous les élèves d'atteindre *a minima* une qualification de niveau 3 (type CAP-CPAP). Si les CJA sont des acteurs reconnus de l'accompagnement des élèves en difficulté scolaire, en risque de décrochage ou de rupture avec l'école, ils doivent, conformément aux objectifs du schéma directeur des formations, conduire les jeunes à une qualification. Les collèges doivent donc bien veiller à **limiter l'orientation en CJA aux seuls élèves se destinant à ce type de qualification**. Pour tous les autres, le passage en CJA doit obéir au principe de l'entrée et sortie permanente, soit à un **court passage, le temps de remotiver et remobiliser le jeune dans ses études**.

F. Ouvrir le premier campus des métiers et des qualifications de la Polynésie française : le CMQ de l'hôtellerie et de la restauration

La première réalisation concrète du nouveau schéma directeur des formations est **l'ouverture dès la rentrée du campus des métiers et des qualifications Hôtellerie et restauration du Pacifique « tradition de l'accueil et du partage en Polynésie-française »** qui vient d'obtenir sa labellisation pour les cinq prochaines années. Il est situé dans les locaux du lycée hôtelier de Tahiti qui en est l'établissement support.

Le Campus va **mettre en synergie tout un réseau d'acteurs polynésiens** intervenant dans les champs des formations professionnelles, technologiques et générales, relevant de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur, ainsi que de la formation initiale ou continue, centrées sur des filières spécifiques au secteur touristique polynésien et à la branche de l'hôtellerie restauration en particulier.

Il va permettre ainsi de faciliter la formation de tous ceux qui veulent travailler ou qui travaillent déjà dans les métiers de l'hôtellerie et de la restauration : élèves, étudiants, stagiaires de la formation continue, demandeurs d'emplois. Les **niveaux de qualification seront nombreux** : certificat d'aptitude professionnelle, baccalauréat technologique, baccalauréats professionnels, mentions complémentaires, brevets de technicien supérieur, licences professionnelles. Il facilitera ainsi les **parcours de qualification ascendants et tout au long de la vie** et donc de soutenir l'ambition scolaire.

Il s'inscrit donc dans une démarche de **coopération très opérationnelle avec l'enseignement supérieur** et la recherche (brevet de technicien supérieur, diplôme d'université, licence, titres d'établissement, master, centre de recherche sur le tourisme...).

La poursuite de **l'ouverture au Pacifique et à l'international** constituera une autre dimension stratégique avec un enseignement renforcé des langues étrangères et le développement des stages à l'étranger.

G. Simplifier le fonctionnement de l'administration de l'éducation pour améliorer les services rendus aux usagers et aux personnels

Dans le cadre de l'action globale à l'échelle du Pays « Faire simple » (*Fa'a'ohie*), la DGEE s'engage dans une dynamique de simplification pour être une **administration plus moderne** en utilisant les technologies numériques, **plus efficace** en rendant de nouveaux services aux usagers et aux personnels, plus écoresponsable en diminuant ses coûts.

Progressivement, tous les **documents** à destination des usagers et des personnels pour leurs démarches seront **dématérialisés et téléchargeables** sur le site de la DGEE. Une **foire aux questions** à destination des parents d'élèves et des élèves sera créée et la communication sur les réseaux sociaux de la DGEE rendue toujours plus facile.

Afin de **supprimer des démarches et d'accélérer les réponses aux demandes**, la commission des bourses n'est plus réunie pour les demandes de bourse pour les élèves dont le quotient familial est inférieur au seuil fixé par le conseil des ministres. L'attribution devient donc automatique. De même, les étudiants bénéficiaires d'une bourse d'enseignement supérieur bénéficient d'une exonération des droits d'inscription auprès de l'université de Polynésie française.

4. ÊTRE UNE ÉCOLE BIENVEILLANTE ET EXIGEANTE QUI INCITE A LA PERSEVERANCE SCOLAIRE

A. Améliorer le climat scolaire : fil rouge de la réussite scolaire

A tous, en tant que ministre de l'éducation, je veux dire ma détermination pour que l'École soit un **espace de respect** : respect des élèves, respect des personnels, respect des locaux et des matériels. Aux personnels, je dis mon **exigence en matière d'éthique et de déontologie**. Aux élèves, je dis ma détermination à **ne pas tolérer les violences et le harcèlement**.

Améliorer le climat scolaire est nécessaire pour que chaque école, collège et lycée soit un espace sûr, soit un lieu de bien-être pour chaque élève au service de sa réussite.

Le premier facteur du climat scolaire est interne aux salles de classes. La mise en œuvre de **pédagogies innovantes, attractives, accrocheuses faisant sens pour les élèves** doit être au cœur des démarches d'apprentissage. La façon dont les élèves apprennent doit être au centre de toutes les innovations.

Ensuite, les **actions autour du bien-être, de la santé, de l'égalité filles-garçons, du respect, du refus du harcèlement** sont également incontournables à tous les niveaux du système éducatif. Dans le secondaire, ces projets peuvent être mis en place dans le cadre du comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC). Chaque établissement doit faire vivre son CESC. C'est un outil indispensable pour développer un climat scolaire apaisé. Le CESC a également pour objectif d'impulser une politique de prévention coordonnée en direction des collégiens et des lycéens.

Les classes « de défense et de sécurité globale », comme celles des collèges de Papara et de Faa'a ou celle du lycée hôtelier, sont un partenariat fort entre une unité militaire et une classe. Intégrées au projet d'établissement, elles permettent aux élèves de vivre une expérience intéressante, participe à leur formation citoyenne et les aide dans leur scolarité.

Avec l'adoption d'un **nouveau règlement type des écoles maternelles, élémentaires et primaires publiques** de la Polynésie française, les écoles sont dotées d'un outil « guide et repère » qui simplifie le cadre réglementaire et s'adresse à l'ensemble de la communauté éducative. Le règlement type a vocation à servir de modèle aux règlements intérieurs des écoles, et fera l'objet d'une présentation à l'ensemble des directeurs à la rentrée scolaire.

A l'instar de l'**espace innovant Margaret's Place** du lycée Diadème et, prochainement, du lycée de Taravao, les espaces d'écoute et de libre expression peuvent trouver leur place dans un projet d'amélioration du climat scolaire.

Une école du respect, c'est aussi rendre accessible les lieux scolaires aux personnes à mobilité réduite. Pour cela, un état des lieux et un diagnostic des bâtiments ont été réalisés. **L'inclusion scolaire** sous toutes ses formes doit faire l'objet d'une attention particulière de tous.

B. Promouvoir la santé et le sport au sein de l'École

Parce que l'on apprend mieux lorsque l'on est en bonne santé, et parce que l'École doit former des futurs citoyens attentifs à leur santé, Le label « **école en santé** » et sa déclinaison « **CJA en santé** » sont des outils pour promouvoir la santé au sein des écoles et des établissements. Le programme, centré sur l'alimentation responsable, fait de l'enfant et de l'adolescent un acteur de sa propre santé et un relais auprès de sa communauté familiale pour l'adoption de comportements favorisant la santé et le bien-être.

Les **associations sportives (AS)** scolaires doivent renforcer leur rôle de vecteur de santé et de bien-être auprès des élèves. Depuis quelques années, le **sport-santé** se développe dans les écoles, les collèges et

les lycées. Cette dynamique doit se poursuivre et contribuer à l'effort du Pays en matière de lutte contre la sédentarité et l'obésité.

Par ailleurs, la période olympique qui s'ouvre à nous doit être célébrée dans nos établissements scolaires. C'est l'occasion pour toute la communauté éducative de s'approprier les **valeurs de l'olympisme** grâce à la labellisation « **Génération 2024** » de son école, de son collège ou de son lycée et ainsi porter haut les valeurs de l'olympisme au cours de cette période historique pour le territoire.

C. Améliorer le fonctionnement des dispositifs week-ends éducatifs en internat (WEI et programmes de loisirs éducatifs en internat (PLEI) pour les élèves des îles éloignées

Les dispositifs WEI-PLEI concernent des établissements répartis sur l'ensemble de la Polynésie française. Le dernier à avoir ouvert est celui de l'internat du lycée professionnel de Faa'a.

Ils offrent des **temps éducatifs, conviviaux ainsi que d'apprentissage aux élèves qui sont scolarisés loin de leur île d'origine** et qui ne peuvent pas rentrer chez eux lors des week-ends et lors des petites vacances. L'éducation et la prévention des risques sanitaires et sociaux sont d'autres objectifs poursuivis. Enfin, ces dispositifs sont un accompagnement et un soutien aux élèves qui peuvent souffrir de l'éloignement vis-à-vis de leurs familles.

Pour leur animation, le ministère de l'éducation fait appel à des associations de jeunesse et d'éducation populaire habilitées. L'évaluation annuelle de leur fonctionnement doit permettre d'en améliorer en permanence la qualité.

H. Lutter contre la précarité sociale et la pauvreté des élèves

La crise sanitaire a révélé des disparités sociales et territoriales sur le fenua, accentuant la fracture pour les familles les plus éloignées de l'École.

Il faut d'abord permettre à toutes les familles qui ont droit aux **bourses** de les obtenir pour leurs enfants. Pour faciliter l'accès aux bourses pour les familles démunies, les écoles et établissements sont invités à accompagner les familles à remplir les formalités administratives, à bien informer les parents, particulièrement ceux des enfants de CM2 et de 3^{ème} sur les modalités et les démarches administratives à accomplir pour bénéficier des bourses au collège et au lycée.

L'accès aux **fonds sociaux** doit aussi être facilité par la mise en place d'une communication renforcée au sein des collèges et des lycées, d'autant que des moyens supplémentaires ont été alloués aux établissements du second degré. En effet, **le Pays a décidé d'augmenter l'enveloppe de 50 millions de FCP** afin que chaque famille dans le besoin puisse assurer le suivi scolaire de leurs enfants.

I. S'appuyer sur la coéducation avec les parents d'élèves

L'implication des parents dans la scolarité de leurs enfants et leur collaboration avec les équipes pédagogiques ont un impact favorable sur la réussite scolaire et la persévérance scolaire des élèves. C'est pourquoi, parents d'élèves et personnels de l'éducation doivent se voir comme des partenaires qui agissent en cohérence. Aux parents, il revient de **respecter les enseignants et les règles de l'école**. Aux personnels de l'éducation, il revient de **rendre effectif les droits d'information et d'expression des parents, d'encourager leur participation à la vie de l'école et de l'établissement**. Les associations de parents d'élèves (APE) doivent être des partenaires majeurs et naturels pour les directions des écoles et des établissements.

Déjà disponible, le **guide à destination de tous les parents d'élèves** a pour ambition de les aider à situer les institutions et les partenaires du système éducatif, de leur apporter les informations utiles au quotidien pour l'exercice de leur métier de parent.

J. Aider les communautés éducatives à surmonter des événements sensibles ou traumatisants

Une école ou un établissement peut être frappé par un événement grave qui fragilise par sa brutalité et son intensité des membres de la communauté qui peuvent alors avoir besoin d'écoute et de prise en charge. Afin de le permettre avec à la fois réactivité, professionnalisme, exigence éthique et déontologique,

un **protocole de gestion de ce type d'évènement** est mis en place au sein de la DGEE. Des **intervenants en cas d'évènement sensible** sont repérés et formés. Sur place, une « équipe ressource interne de crise » appuyé sur le « groupe d'appui de ressources et d'intervention » pourront agir. Les directeurs d'école et les inspecteurs dans le premier degré, les chefs d'établissement dans le second degré doivent savoir qu'ils pourront y faire appel.

K. S'appuyer sur le partenariat avec les communes

Autre partenaire privilégié, la commune travaille étroitement aux évolutions nécessaires qui la lient à l'École : **inscriptions scolaires, mises à disposition des personnels communaux dans les écoles maternelles, participations aux activités périscolaires**. Cette année, elle sera aussi très associée à la **réflexion sur les rythmes scolaires** afin que ces derniers soient les plus favorables possibles aux apprentissages des élèves.

5. ÊTRE UNE ÉCOLE QUI FORME LE FUTUR CITOYEN POLYNÉSIEN A LA FOIS CONSCIENT DE SON IDENTITE ET OUVERT A L'UNIVERSALITE

A. Développer l'apprentissage des langues polynésiennes de la maternelle au lycée

Avec plusieurs langues locales différentes dans un même territoire, la Polynésie française se doit de faire de cette diversité linguistique une richesse. Par ailleurs, les études montrent que les élèves ayant bénéficié d'un apprentissage dans une langue polynésienne sont aussi performants en français que ceux qui n'en bénéficient pas et bien meilleurs que ces derniers en tahitien. La langue native construit la connaissance de toutes les autres langues. **Son enseignement répond donc à un double objectif : retrouver les racines pour consolider la mémoire de l'identité ; consolider l'acquisition de la langue française par un usage maîtrisé des structures linguistiques.**

Fort de ces conclusions, le ministère de l'éducation a souhaité renforcer ce dispositif en mettant en place un **enseignement des langues et de la culture polynésienne** dans un grand nombre d'écoles ainsi qu'un **enseignement bilingue français-langues polynésiennes à parité horaire** de la maternelle jusqu'à la 6^{ème} dans un certain nombre de sites (dix-sept sites en cette rentrée). L'enseignement à parité horaire consiste à enseigner l'ensemble des disciplines du programme en langue locale et en Français. Pour permettre à un nombre croissant d'enseignants du 1^{er} degré d'enseigner dans leur langue, le **concours de recrutement des professeurs des écoles intègre des épreuves en langues polynésiennes.**

Puis pour rendre possible la poursuite d'un enseignement en langue polynésienne au collège, il convient d'encourager les professeurs du 2nd degré à obtenir une **habilitation à enseigner en tahitien** une discipline non linguistique (l'histoire-géographie, les mathématiques ou l'éducation physique et sportive).

Pour garantir et inscrire dans la durée cette mobilisation en faveur des langues polynésiennes, élément clé de l'identité et de la culture, **une loi de Pays sera prochainement adoptée.**

B. Mettre l'identité culturelle polynésienne au cœur des apprentissages

La rentrée 2021 est celle de la création d'une **nouvelle option offerte aux lycéens, le 'ōrero** et celle de l'ouverture d'un **nouveau baccalauréat « Sciences et techniques du Théâtre, de la Musique et de la Danse » (ST2MD)** au lycée Paul Gauguin de Papeete. Les enseignements artistiques dont une grande partie sera dispensée au conservatoire artistique de la Polynésie française et qui représentent pratiquement le même poids que l'enseignement général, seront adaptés à la Polynésie française : outre les grands classiques de la musique, de la danse, du théâtre, les élèves pratiqueront la **musique et la danse traditionnelle** ainsi que le 'ōrero.

Au-delà de tous ces enseignements linguistiques et culturels, il faut encourager les personnels à faire vivre la culture polynésienne dès que cela est possible, notamment, en instituant dans chaque école, collège ou lycée une **journée polynésienne.**

Enfin, forte de sa réussite cette année encore, une nouvelle édition du **Heiva taure'a des collèges** sera organisée au cours de l'année scolaire 2021-2022.

L'enseignement du fait nucléaire est inscrit dans les programmes. Le rôle de l'École est d'investir l'histoire du fenua, sans parti pris, en exposant avec rigueur les faits historiques et de laisser au citoyen de demain la responsabilité de ses choix en toute connaissance de cause.

L'identité polynésienne, c'est aussi la conscience de la richesse que constitue notre environnement. Inclues dans une approche globale de l'éco-citoyenneté, les **aires marines éducatives** (AME) associent connaissance du milieu lagunaire, protection et communication. Initiée pour la première fois en 2013 aux îles Marquises, 27 écoles et établissements dans tous les archipels de la Polynésie française ont en cette rentrée le label et leurs élèves sont gestionnaires d'une AME.

L'attribution des labels éco-école, éco-collège ou éco-lycée, du label école ou CJA en santé participent de la même façon à l'éducation des jeunes polynésiens au développement durable.

C. S'ouvrir au monde et aux relations internationales dès le collège

L'un des enjeux majeurs de l'École est de préparer les élèves qui le souhaiteront à poursuivre leurs études après le baccalauréat en métropole ou dans un pays anglophone. Pour cela, il est important de les ouvrir sur d'autres pays et d'autres modes de vie. Dès le collège, le **programme Erasmus+** vise à soutenir des actions dans les domaines de l'enseignement, de la formation, de la jeunesse et du sport. Il permet notamment le financement de projets de mobilité pour les élèves et étudiants ainsi que pour les personnels de l'enseignement dans le cadre de périodes d'études, de formation, d'observations en situation de travail ou de stages.

De son côté, le **Consortium Polynésie** qui réunit huit établissements, soutient la mobilité européenne des étudiants notamment de section de technicien supérieur (STS) pendant leur stage certificatif dans des entreprises européennes.

La France exercera la **présidence du Conseil de l'Union européenne** du 1^{er} janvier au 30 juin 2022. Dans ce cadre, le ministère de l'éducation de la Polynésie comme le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports encouragent les écoles, les établissements scolaires et les structures dédiées à la jeunesse à se mettre aux couleurs de l'Europe (ex : paviment des établissements, signalétique dans les langues vivantes européennes enseignées dans l'établissement, événementiel spécifique, information aux élèves et aux parents...).

6. ÊTRE UNE ÉCOLE QUI S'APPUIE SUR DES PERSONNELS FORMES ET ACCOMPAGNES

A. Mieux former les personnels de l'éducation

La création d'un **département de la formation continue et de l'innovation à la DGEE** marque fortement la volonté d'offrir à tous les agents la garantie d'un accompagnement au plus près de leurs besoins ainsi que de l'actualité pédagogique, technique et didactique.

Dès cette rentrée scolaire, ce département procédera à la mise en œuvre d'un plan global visant à répondre aux enjeux révélés par les évaluations nationales et les priorités de la politique éducative du Pays. Seront concernés les **enseignants des 1^{er} et 2nd degrés, les agents techniques, les personnels de l'État et ceux du Pays**.

B. Appliquer les lignes directrices de gestion pour la mobilité et l'avancement des personnels

La loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a introduit des dispositions statutaires prévoyant l'élaboration de lignes directrices de gestion par les administrations en matière de mobilité et d'avancement. Les lignes directrices de gestion de la Polynésie française ont été définies en concertation avec les représentants des personnels. Pour la mobilité, elles s'articulent autour de principes communs : **transparence des procédures, traitement équitable des candidatures, prise en compte des priorités légales de mutation, recherche de l'adéquation entre les exigences des postes et les profils des candidats**.

Elles prennent en compte les particularités du Pays (le caractère archipélagique) ; elles doivent permettre une **couverture la plus complète des besoins devant élèves par les titulaires y compris sur des affectations les moins attractives** compte tenu de l'isolement géographique ou des conditions particulières d'exercice. Elles visent à mettre en œuvre les grandes orientations du Pays comme la volonté de **faciliter l'affectation en Polynésie française des personnels justifiant d'attaches au Fenua**.

C. Initier une gestion des ressources humaines (GRH) de proximité : renseigner, informer conseiller et accompagner

La gestion des ressources humaines de proximité est destinée à répondre au plus près aux besoins des agents, dans la droite ligne de la volonté du pays de remettre ces derniers au cœur même du dialogue relatif à la gestion de leur carrière. Une réflexion sera initiée en 2021-2022 afin de mettre en œuvre cette démarche qui se veut innovante et dans un contexte où les outils numériques doivent permettre à la gestion des ressources humaines de gagner en efficacité et en efficience.

Par exemple, en matière de mobilité, une **cellule mobilité** sera mise en place afin d'assurer l'accueil et l'information des agents. Par ailleurs, une page internet dédiée dénommée « **Foire aux questions** » (FAQ) sera mise en place. L'accompagnement des agents sera aussi réalisé au travers de **conseils et une aide personnalisée** dès la conception de leur projet de mutation et jusqu'à la communication du résultat d'affectation ou de la mise à disposition de la Polynésie française. Des **applications informatiques dédiées** seront mises à leur disposition durant tout le processus de mobilité permettant ainsi aux agents de candidater et de faciliter le traitement par l'administration de leurs candidatures. Les agents seront informés par ce moyen des éléments du barème retenus et appliqués à leur situation.

Une autre priorité en matière de gestion des ressources humaines sera d'**accompagner les personnels vers les métiers de l'encadrement** : inspecteur de l'éducation nationale, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional, personnel de direction, attaché d'administration.

7. ÊTRE UNE ÉCOLE SOUCIEUSE DE LA QUALITE DE VIE ET DE TRAVAIL DANS LES ETABLISSEMENTS

Les effets du climat océanien et l'usure des bâtiments scolaires rendent nécessaires des **investissements pluriannuels en faveur de l'amélioration du bâti scolaire**.

Une liste de **priorités** a été établie pour les prochains mois et années :

- Collège de Arue : construction d'un bâtiment administratif
- Collège d'Atuona : construction du plateau sportif
- Collège de Hao : construction de vestiaires et de sanitaires
- Collège de Huahine : construction du plateau sportif
- Collège de Makemo : rénovation
- Lycée de Moorea : lancement des études pour la construction du nouveau lycée
- Collège de Paea : restructuration
- Collège de Paopao : restructuration des ateliers
- Lycée Diadème de Papeete : construction d'un internat
- Lycée Paul Gauguin de Papeete : réhabilitation
- Lycée d'Uturoa : restructuration
- Lycée professionnel d'Uturoa : restructuration
- Lycée de Taravao : restructuration des ateliers

Je souhaite à tous les élèves, à tous les personnels de l'éducation, à tous les parents une très bonne année scolaire 2021-2022.

Je la veux placée sous le signe de la persévérance scolaire, de la solidarité par rapport à tous ceux que la crise a éloigné de l'école.

Je la veux placée sous le signe de la fierté d'être polynésien dans l'école de la république française.

Je la veux placée sous le signe de l'innovation pédagogique et du numérique pour des personnels toujours mieux formés et des élèves plus sûrs de leurs connaissances et de leurs compétences.


Christelle LEHARTEL


Annexe à la lettre de rentrée
Calendrier des temps forts de l'année scolaire 2021-2022

Périodes scolaires	Temps forts - Evénements clés	Dates	1er degré	2nd degré
2021				
	Prix littéraire océanien Natireva: inscriptions	juin à août 2021	X	X
août-21	Réunion d'accueil des personnels d'encadrement arrivants	02/08/2021	X	X
	Réunion d'accueil des nouveaux personnels mis à disposition	03/08/2021	X	X
	Accueil des nouveaux étudiants à l'UPF	04/08/2021	X	X
1	Rentrée en musique - 1ère édition	11/08/2021	X	X
	Session d'information et d'orientation	24/08/2021		X
	Commission d'affectation 3 ^{ème} tour	25/08/2021		X
	Collège des IEN - IA	02/09/2021	X	X
	Journée du sport scolaire	08/09/2021		X
	Journées européennes du patrimoine	18 au 19/09/2021	X	X
2	Parlement européen des enfants (1/3) Candidatures	*	X	
	Journée du sport scolaire	29/09/2021	X	
	Code week	9 au 24/10/ 2021	X	X
	Groupe Territorial de l'éducation prioritaire (GT REP+ N°1)	du 18 au 22/10/2021 (date précise à confirmer)	X	X
	Village de l'alimentation et de l'innovation	14 au 17/10/ 2021	X	X
	Séminaire des personnels d'encadrement	18 au 20/10/2021	X	X
Ateliers du CIO -Préparation au Post Bac		septembre 2021 à mai 2022		X
3	Séminaire des CPE, Infirmières et AS	15 au 19/11/ 2021		X
	Salon du livre - Lire en Polynésie Papeete et Bora-Bora (à confirmer)	18 au 21/11/ 2021	X	X
	Marche pour ta santé	18 au 22/11/2021	X	X
	Journée internationale des droits de l'enfant	20/11/2021	X	X
	Festivités de « Matari'i ni'a »	*	X	X
	Cross territorial	02/12/2021	X	X
	Journée internationale des Personnes Handicapées	03/12/2021	X	X
Journée mondiale du chant choral	13/12/2021	X	X	

Périodes scolaires	Temps forts - Evénements clés	Dates	1er degré	2nd degré
2022				
	Journée d'orientation Post Bac	fin janvier- début février		X
	Inscription Parcours Sup	janvier à mars		X
4	Journée Sensibilisation Handisport	12/01/2022	X	
	60 ans de l'USEP-Polynésie	13/01/2022	X	
	Semaine du CP	24 au 28/01/2022		X
	Semaine olympique et paralympique	24 au 29/01/2022	X	X
	Semaine du FIFO	05 au 13/02/2022	X	X
	« Safer internet day » journée internationale de sensibilisation aux usages du numérique	08/02/2022	X	X
	Semaine de l'école maternelle - Thème: La résolution de problèmes	14 au 17/02/ 2022	X	
	Groupe Territorial de l'éducation prioritaire (GT REP+ N°2)	15/02/2021	X	X
	Assises de la co-éducation	16 au 19/02/2022	X	X
5	Semaine de la Presse et des Médias dans l'Ecole	mars 2022	X	X
	Heiva Taure'a	9 au 11/03/2022		X
	Séminaire des personnels d'encadrement	14 au 16/03/ 2022	X	X
	Séminaire des gestionnaires	28/03/2022 au 31/03/2022		X
	Math'a ara / Tata'u upo'o	mars - avril 2022	X	X
Campagne Affelnet 6ème		avril-mai-juin		X
6	Jeux de l'ASSEP	21 ou 28/04/ 2022	X	X
	Semaine du numérique	25 au 29/04/2022	X	X
	Gala DANSE	26/04/2022		X
	AIMEHO VA'A	29 au 30/04/2022		X
	Les relais de TEAHUPOO	25/05/2021		X
	Heiva Tū'aro Ma'ohi	Mai 2022	X	X
Campagne Affelnet Lycée		juin-juillet 2022		X
7	Heiva Tama Hoc	09/06/2022	X	
	Journée mondiale de l'environnement Journée mondiale des océans	08/06/2022	X	X
	Journée de l'olympisme	23/06/2021	X	X